

L'ECHO des Bois

Baisse du taux
d'imposition en
2025 ! Page 25

Edition
12/2024

Communications

Retrouvez toute l'actualité de la Commune sur le site et les réseaux sociaux suivants :



www.chavannes-des-bois.ch



le groupe et la page **Commune de Chavannes des Bois**



le compte **chavannes_des_bois**

Agenda janvier - juin 2025



Chavannes-des-Bois



www.chavannes-des-bois.ch

17.03.2025	Conseil communal
02.04.2025	Atelier Pâques
06.04.2025	Chasse aux oeufs
19.06.2025	Sortie des aînés
23.06.2025	Conseil communal

Terre Sainte



www.terresainte.ch

17-19.01.2025	Concerts EVTS, Coppet
23.03.2025	Concert Harmonie de Terre Sainte, Founex
04.05.2025	Marché artisanale de Mies
25.05.2025	Le PrinTannay, Tannay

Impressum

Date	Décembre 2024
Edition et rédaction	Municipalité de Chavannes-des-Bois
Mise en page	Keri Anderson Sparks
Relecture	Jean-Luc Planté
Publicité	Pour plus d'informations, contactez k.sparks@chavannes-des-bois.ch

Editorial



Chères Chavannues, chers Chavannus,

L'arrivée des fêtes de fin d'année est synonyme de partage. La nouvelle édition hivernale de *L'Echo des Bois* arrive donc au bon moment dans vos boîtes à lettres.

Toute l'équipe municipale s'est de nouveau mobilisée pour vous proposer une revue variée des activités et événements récents de notre charmant village et de la région.

Le fil conducteur pourrait bien se résumer avec le vieux proverbe « tout vient à point à qui sait attendre ». Plusieurs articles illustrent en effet assez bien l'importance d'une certaine persévérance et patience dans nos démarches. Ce sont des attributs indispensables, parmi d'autres, pour mener à bien les projets et les objectifs que la Municipalité poursuit depuis le début de cette législature.

Parmi les faits marquants auxquels je fais allusion, il y a notamment la première baisse du taux d'imposition communal en 2025 après huit longues années d'attente confirmant ainsi une graduelle amélioration de notre situation financière (lire en page 25).

Une nouvelle augmentation de l'offre en transports publics dès l'horaire 2025 est aussi détaillée en page 4. Elle est le résultat d'un engagement de longue haleine et d'une étroite coopération avec les communes de Terre Sainte et la Région de Nyon.

Et pour citer un troisième exemple, la réfection de la route cantonale entre l'entrée du village et Chavannes-de-Bogis, annoncée depuis belle lurette, prévoit désormais des aménagements complémentaires importants à la suite de nos interventions coordonnées dans les coulisses du Grand Conseil vaudois. Les travaux sont prévus dès le printemps.

Si la récolte hivernale est donc plutôt réjouissante, tout n'a pas pu être obtenu, et l'abandon de l'étude de fusion des communes de Terre Sainte ne fait que confirmer la justesse d'un autre vieux proverbe : la politique est l'art du possible.

Vous lirez tout cela et bien plus encore dans ce nouveau numéro de *L'Echo des Bois*.

En espérant qu'il y aura quelque chose d'intéressant et d'utile pour chacune et chacun de nos lecteurs, nous vous souhaitons de joyeuses retrouvailles familiales pour les fêtes de fin d'année.

Sans oublier le plus important : que 2025 vous maintienne en bonne santé !

Bien cordialement,

Roberto Dotta
Syndic

La ligne 813 TPN



Fig. 1: Parcours circulaire de la ligne 813 TPN dès le 15 décembre 2024

Avec l'entrée en vigueur du nouvel horaire des CFF le 15 décembre prochain, qui changera radicalement les cadences et les correspondances des trains dans toute la Suisse romande, la ligne 813 TPN, desservant notre village depuis la gare de Coppet, changera son parcours en devenant une ligne circulaire. De plus, elle desservira désormais le village de Mies, en créant ainsi un lien direct entre cette commune et Chavannes-des-Bois.

Plus précisément, la ligne 813 TPN fera une boucle en sens anti-horaire le matin pour acheminer les usagers de notre commune directement à la gare de Coppet et, depuis là, acheminer les employés et les visiteurs au centre commercial de Chavannes-de-Bogis. L'après-midi, la même ligne invertira le sens de direction pour que nos habitants puissent rentrer directement chez eux depuis la gare de Coppet. Les courses du soir, quant à elles, ne transiteront pas par le centre commercial,

celui-ci étant fermé à ces heures de la journée. Les horaires du samedi et dimanche seront également adaptés aux horaires d'ouverture du centre commercial, ainsi qu'aux nécessités des usagers qui se déplacent durant le week-end.

Fruit d'un travail constructif des parties prenantes, telles que le Canton, la Région de Nyon, les communes de Terre Sainte et le centre commercial de Chavannes-de-Bogis, il a été possible d'augmenter l'offre des courses de cette ligne. Du lundi au vendredi, il sera ainsi possible de rentrer à Chavannes-des-Bois depuis Coppet jusqu'à 22h51.

Par ailleurs, des courses supplémentaires seront également proposées pendant l'après-midi du mercredi, entre autres pour faciliter le déplacement des enfants se rendant aux activités extrascolaires.

N fait peau neuve

Enfin, une course ad hoc, entièrement financée par l'Association pour l'Enfance et la Jeunesse de Terre Sainte (APEJ), sera mise à disposition depuis le collège des Rojalets le mercredi à 12h45, pour permettre aux élèves de rentrer au village après la matinée d'école.

Grâce au nouveau trajet de la ligne 813 TPN, il y aura aussi la possibilité, au moins partiellement, de se rendre au centre commercial de Chavannes-de-Bogis en transports publics. De plus, son parcours circulaire permettra parfois des déplacements plus rapides entre les communes limitrophes sans passer nécessairement par la gare de Coppet.

La Municipalité de Chavannes-des-Bois s'est fortement engagée dans ce développement de la ligne 813 TPN et poursuit son effort dans le but d'améliorer constamment le service de transports publics qui dessert notre commune.

Pour plus d'informations sur les horaires, veuillez visiter le site des tpn (www.bustpn.ch) ou des cff (www.cff.ch)

Chavannes-des-Bois	05:51	06:27	06:59	07:29	08:29	10:59	12:19	13:59	14:59	15:59	17:19	18:19	19:19	20:19	21:19	22:19	23:19
Centre commercial							12:24		15:04	16:04	17:24	18:24	19:24	20:24	21:24*		
Coppet, gare	06:07	06:43	07:15	07:45	08:45	11:15	12:36	14:15	15:16	16:16	17:36	18:36	19:36	20:36	21:35	22:35	23:35

* Uniquement le vendredi

Coppet	06:44	08:14	10:44	11:44	13:23	14:43	15:43	16:44	17:44	18:44	19:51	20:51	21:51	22:51
Centre commercial	06:52	08:22	10:52		13:31									
Chavannes-des-Bois	06:59	08:29	10:59	12:00	13:38	14:59	15:59	17:00	18:02	19:02	20:07	21:07	22:07	23:07

Fig. 2 : Horaires de la ligne 813 TPN (lundi-vendredi) dès le 15 décembre 2024

Une soirée inoubliable

Chavannes-des-Bois, 1^{er} août 2024 – Après une absence de cinq ans, la Commune a fièrement renoué avec les festivités du 1^{er} Août, une célébration conjointe des communes de Mies, Tannay et Chavannes-des-Bois. L'événement, qui a nécessité près d'une année de préparation, a été un véritable succès.

Un effort collectif

Nous tenons à exprimer notre gratitude aux jeunes volontaires des trois communes. Leur dévouement a été essentiel pour l'installation, le service au bar, la préparation des cocktails, la décoration, et bien d'autres tâches qui ont permis aux villageois de passer une soirée festive.

Transport innovant

Une nouveauté cette année a été l'introduction de navettes gratuites entre les trois communes, gracieusement offertes par l'entreprise Ferrara Transports. Cette initiative a permis aux habitants de se déplacer sans utiliser leur voiture, une première qui a été très appréciée par tous.



Animations et divertissements

Pour garantir une animation de qualité, la commune a fait appel à des forains qui ont apporté des attractions pour tous les âges. Le concert d'ouverture au piano, interprété par le jeune prodige local Aiden Suardet, a été un moment fort qui restera dans les mémoires.

Le traditionnel cortège du 1^{er} Août a réuni des enfants portant des lampions et marchant derrière les porteurs de drapeaux. Les quelque 1000 convives présents ont pu écouter la musique d'ambiance préparée par le talentueux DJ local, Laurent Egli, et plusieurs dizaines de personnes ont dansé jusqu'au bout de la nuit.

à Chavannes-des-Bois

Une partie officielle distinguée

La partie officielle de la fête a été marquée par la présence de M^{me} Christelle Luisier Brodard, présidente du Conseil d'Etat, dont l'allocution a été très appréciée. Le syndic de Chavannes-des-Bois a également pris la parole pour exprimer quelques mots au nom de la Municipalité.



Saveurs du monde et traditions suisses

La diversité culinaire était également au rendez-vous, avec plusieurs foodtrucks offrant des spécialités allant des hamburgers aux crêpes, en passant par la cuisine indienne et turque. Les traditions suisses n'ont pas été oubliées, avec la raclette et aussi les Malakoffs de l'Amicale de Cow-Boys.



Moments magiques

À 22 heures, le lâcher de lanternes biodégradables a ajouté une touche féérique à la soirée, suivi par le feu de joie allumé par notre employé communal David Oppliger, épaulé par Moreno Volpi, sous la surveillance des sapeurs-pompiers volontaires du SDIS de Terre Sainte. Ce feu symbolique, une tradition remontant au Moyen Âge, a marqué les esprits de manière spectaculaire.

Ensuite, place à l'ambiance, nous avons pu apercevoir des villageois danser sur la place du village grâce aux musiques endiablées de notre DJ. Nous garderons tous un très bon souvenir de cette fête du 1^{er} août 2024 et nous nous réjouissons d'ores et déjà des prochaines festivités sur le territoire de Chavannes-des-Bois.



Remerciements

Un immense merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette fête, des jeunes dévoués, aux invités d'honneur, en passant par les forains, la société Ferrara, les sapeur-pompiers, les foodtrucks, les employés communaux. Votre participation a rendu cette soirée inoubliable et a renforcé les liens au sein de notre communauté.



Concours hippique de saut

Du 25 au 28 juillet 2024, la famille Mottier et Guillaume Hennequin ont uni leurs forces pour organiser leur concours hippique de saut annuel.

Malgré la chaleur et le Paléo Festival, plus de 590 participants étaient au rendez-vous, le tout dans une ambiance conviviale et familiale.

Le jeudi et le vendredi, les épreuves étaient réservées aux cavaliers régionaux et nationaux sautant de 1m à 1m20. On soulignera la belle victoire de Maika Dotta et Vinka's Boy Boisy dans le 1m. La journée du samedi était consacrée aux cavaliers en formation. Plusieurs d'entre eux ont découvert les concours hippiques pour la première fois. Les cavaliers de moins de 16 ans et leurs poneys nous ont offert un magnifique spectacle le dimanche. Des futurs champions en devenir !

Malheureusement, à cause d'une collision de date avec une autre manifestation, il n'y aura pas de concours hippique à Chavannes-des-Bois en 2025. Mais le comité d'organisation mené par Elora Mottier espère revenir encore plus fort en 2026.



Nous avons le nom !

Lors du Brunch de la rentrée en août 2023, la Municipalité a souhaité que les habitants s'investissent dans la dénomination de la place derrière le bâtiment communal. Les employés ont proposé plusieurs suggestions, telles que Place Centrale, Place des Chavannus ou encore Place du Jura, mais pour finir ce sera la Place du Village, qui l'emportera avec 50 voix !

Une année plus tard, au Brunch de la rentrée 2024, nous avons annoncé le nom gagnant et dévoilé la nouvelle plaque qui prend fièrement sa place à Chavannes-des-Bois et qui amènera, nous en sommes sûrs, plein de bons moments pour les Chavannus.



Brunch de la rentrée



Le dernier dimanche avant la rentrée scolaire est toujours un moment convivial pour les retrouvailles après les vacances d'été. Malgré la pluie, la gendarmerie de proximité était de nouveau au rendez-vous pour répondre aux diverses questions des habitants.

Un grand merci à l'Amicale des Cowboys pour les oeufs et les pâtes du chalet, délicieux comme d'habitude, ainsi qu'au Pony Club d'être venu pour le plaisir des petits.



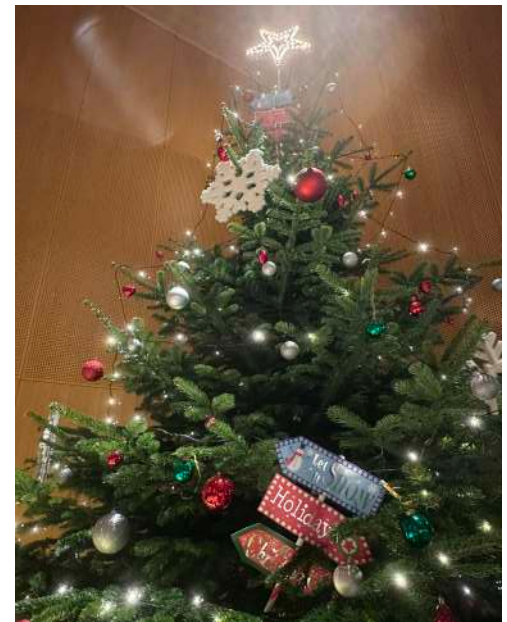
Événements à Chavannes-des-Bois

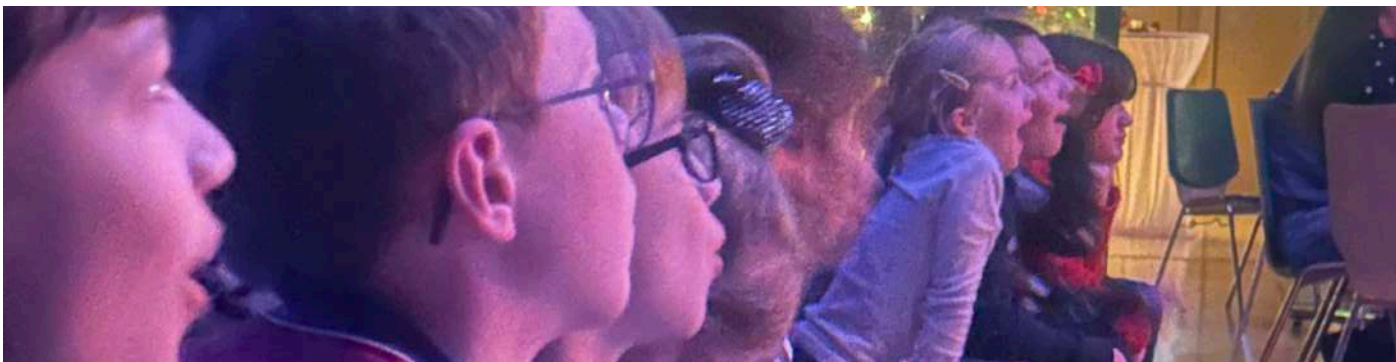
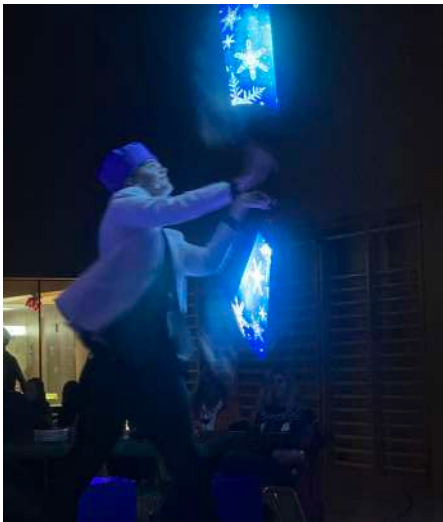


Malgré le temps pluvieux, plus d'une centaine de villageois se sont retrouvés pour la traditionnelle Fête de Noël. Nous n'avons pas pu décorer le sapin de la Place du Village comme prévu, mais qu'importe ! Il faisait bon chaud à l'intérieur avec le vin chaud, le cidre aux cranberries, le chocolat chaud et les délicieux hors-d'œuvres de la Maison Jemmely, qui est aussi responsable du repas de la soirée.

Cela va sans dire que nous remercions tous le Père Noël pour son passage éclair au grand plaisir des enfants !

Toute notre reconnaissance aux employés et aux jeunes qui ont fait que nous avons tous passé une soirée très conviviale. Bonnes Fêtes !





Un terrain multisports et un fitness en plein air en 2025



Le projet de construire un terrain multisports à Chavannes-des-Bois remonte à de nombreuses années et il deviendra bientôt réalité. Situé derrière la crèche, sur la parcelle 4, cette nouvelle infrastructure communale viendra compléter idéalement les installations sportives existantes (terrain de sport, courts de tennis, table de ping-pong, jeu d'échecs et piste de pétanque). En outre, une zone dédiée au fitness en plein air viendra compléter les infrastructures sportives du village.

D'une surface d'environ 200 m², le terrain multisports sera implanté parallèlement au terrain de sport et le plus éloigné possible des habitations. La surface de jeu sera drainée et recouverte d'une matière souple de couleur beige semblable à celle de la crèche pour réduire les nuisances sonores et garantir la sécurité des usagers. L'ensemble sera clôturé (4 m de haut côté crèche et 4 m côté parking (dont 2 m en filet synthétique comme sur le terrain de sport), et 1 mètre sur les deux longs côtés du terrain) pour éviter que des ballons ne tombent dans le jardin de la crèche ou sur les voitures. Les aménagements sont prévus pour la pratique de plusieurs sports collectifs: volleyball, handball, badminton, unihockey, foot sur terrain synthétique, basketball. Un système automatisé de distribution du matériel de sport de type BoxUp permettra, à travers une inscription obligatoire sur une application gratuite, de prélever gratuitement du matériel de sport dans une armoire

située à proximité immédiate du terrain multisports.

Zone de fitness en plein air

La zone de fitness en plein air s'étend sur une surface d'environ 100 m². Elle sera équipée d'une station de « street work-out » (barres de suspensions, planches d'exercice) et de trois appareils de fitness, dédiés prioritairement aux adultes et aux seniors, permettant l'exercice de plusieurs zones du corps. Le sol sera recouvert de matière souple de couleur beige. Une zone libre sera réservée pour les exercices et les étirements au sol. En outre, la partie de fitness en plein air sera arborisée et agrémentée de bancs, de haies sur plusieurs côtés et d'un point d'eau pour s'hydrater. Aucune lumière ne sera installée pour éviter que l'infrastructure ne soit utilisée tard le soir ou la nuit, et un règlement d'utilisation sera édicté pour limiter les nuisances.

Planification des travaux

Le Conseil communal ayant définitivement validé le préavis présenté par la Municipalité le 7 octobre dernier, les travaux pourront commencer au terme de la procédure de mise à l'enquête habituelle. En fonction de la durée de cette étape administrative, il est raisonnable de penser que ces nouvelles installations seront mises à disposition des habitants à l'été 2025.

Tous les détails du projet sont disponibles sur le site internet de la commune, dans la rubrique « officiel/préavis-rapports 2024.

De la gymnastique à Chavannes-des-Bois

Depuis sa création en 2017, Gym Académies est devenu un club de gymnastique incontournable dans la région. Fondé par Marc Ducobu, son épouse Nathalie et les entraîneuses Amélie et Candice, le club incarne les valeurs de passion et de dévouement familial.

Amélie et Candice ont été gymnastes de haut niveau pendant douze ans. Elles apportent une expérience précieuse au club. Amélie a été championne romande et championne fédérale en 2018, tandis que Candice a été championne romande et genevoise. Actuellement, les gymnastes sont entraînés par Grete, une championne internationale aux nombreux titres, ainsi que par Candice.

Le club a commencé avec seulement six gymnastes et en compte aujourd'hui une trentaine, avec une longue liste d'attente. Gym Académies offre deux groupes : compétition et loisir, les deux groupes participant aux compétitions. Le club a remporté de nombreux podiums, avec des titres de championnes suisses en 2023 et vice-championnes suisses en 2024 dans la catégorie 10-17 ans.



Les gymnastes bénéficient de quatre à cinq entraînements par semaine, avec des cours pour la compétition les mardis, jeudis et dimanches, et des cours de loisir les mardis et mercredis. Des stages sont en outre organisés en été pour maintenir le niveau durant les périodes de vacances.

Depuis le décès de Marc Ducobu survenu le 13 février dernier, Nathalie Ducobu a repris seule la présidence du club. En plus de son travail de professeur d'allemand, elle gère bénévolement le club, investissant son temps libre avec passion.



M^{me} Ducobu adresse un immense remerciement aux parents pour leur soutien et à Grete pour son dévouement en tant qu'entraîneuse. Grâce à l'engagement de chacun, Gym Académies continue de prospérer et de renforcer les liens communautaires.

Gym Académies s'entraîne dans la salle polyvalente de Chavannes-des-Bois, le mardi de 17h30 à 20h et le mercredi de 17h à 19h.

Une route cantonale (enfin) refaite

Ceux qui l'empruntent quotidiennement savent que la route cantonale (RC3 et RC7) entre Chavannes-des-Bois et Chavannes-de-Bogis est dans un état lamentable : chaussée dégradée, largeur insuffisante, bas-côtés affaissés, etc. Par ailleurs, les cyclistes qui l'empruntent quotidiennement ne bénéficient d'aucune mesure de sécurité et le croisement des véhicules peut s'avérer dangereux. Cette route cantonale n'est donc plus adaptée aux gabarits des véhicules et à la charge de trafic actuels et doit être complètement assainie par le Canton, qui en est le propriétaire. Pour mémoire, une première version de ce projet avait été présentée au Grand Conseil vaudois en février 2024 et avait été renvoyée au Conseil d'Etat face à l'opposition des communes de Chavannes-des-Bois, Chavannes-de-Bogis et Commugny qui avaient alerté plusieurs députés du District de Nyon. Toutes trois déploraient notamment le manque de considération pour la sécurité des cyclistes et demandaient des aménagements complémentaires en faveur de la mobilité douce. Après plusieurs échanges et négociations avec la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), le Conseil d'Etat a accepté d'inclure dans le projet plusieurs mesures : la création de bandes cyclables de 1,5 mètre de chaque côté de la route cantonale et la réalisation d'un itinéraire cycliste entièrement balisé et sécurisé depuis le centre du village de Chavannes-des-Bois jusqu'au centre du village de Chavannes-de-Bogis.

Dans le détail, cet itinéraire pour vélo traversera le Bois de Portes sur un chemin réaménagé en surface avec des matériaux naturels et perméables qui permettront la pratique du vélo durant toute l'année. Plus loin, l'itinéraire passera par le chemin de Margocin et traversera la route de Divonne par un carrefour à feu spécialement aménagé pour les cycles et les piétons. Enfin, un trottoir sera construit sur une longueur de 250 mètres entre le chemin des Mouilles et le chemin du pont de Grilly pour permettre aux piétons de



rejoindre cet itinéraire bucolique en toute sécurité.

Constatant que le projet correspond maintenant à leurs attentes, les Municipalité de Chavannes-des-Bois, Chavannes-de-Bogis et Commugny ont donné un préavis favorable à ce nouveau projet, et c'est maintenant au Grand Conseil vaudois de valider prochainement cet investissement de 15'438'000 francs qui sera entièrement à la charge du Canton.

Planning des travaux

Les travaux préparatoires commenceront en avril 2025 sous route ouverte au trafic avec les interventions sur les réseaux souterrains (déplacement et construction). Les travaux routiers principaux se dérouleront de 2026 à 2027 avec une pose de la couche de roulement en 2028. Le chantier sera réalisé sous route fermée en 2026 pour le tronçon situé entre le giratoire de la Placette compris et l'intersection avec la RC 3 venant de Tannay. En 2027, les deux tronçons restants, à savoir celui entre les deux giratoires et celui entre la RC 3 venant de Tannay et Chavannes-des-Bois, seront réhabilités sous route ouverte (déviation et trafic alterné avec feux).

Prévention accidents faune-traffic

Afin de prévenir les collisions entre la moyenne et la grande faune et le trafic, (six accidents par an en moyenne), un projet prévoit une amélioration du système actuel, constitué d'avertisseurs sonores situés de part et d'autre de la route, par la mise en place d'un système de type Calstrom le long des Bois de Portes sur une longueur d'environ 2 kms. Ce système est fait de caméras, qui détectent les animaux dès la taille d'un renard, et de panneaux indicateurs lumineux tous les 250 m environ. Dès qu'un animal est détecté, des panneaux sont allumés pour avertir les automobilistes de la présence de gibier aux abords de la route.



(Image d'illustration) Système d'avertisseur de la présence de gibier de type Calstrom. Le projet complet est disponible sur le site internet de la commune dans la rubrique « Actualités ».

In Memoriam

Monsieur André Fiaux, une figure respectée et estimée de la communauté de Chavannes-des-Bois, nous a quittés le 16 août 2024.

Ceux qui le connaissaient parlent de lui comme d'un homme sincère, toujours prêt à offrir un conseil sage et un mot d'encouragement.

Il a commencé son engagement envers notre commune en devenant membre du Conseil général de Chavannes-des-Bois il y a environ trente ans, assumant plusieurs rôles importants, y compris celui de président du Conseil, incarnant des valeurs de bienveillance et d'intégrité.

Dans ces dernières années en plus d'être membre du Conseil communal il a brillamment assuré le rôle de président du Conseil intercommunal des SITSE (Services Industriels de Terre Sainte et environs), rôle qu'il a conservé jusqu'à sa mort subite.

Son long parcours et son leadership dans la politique locale et intercommunale témoignent de son engagement aussi pour la collaboration et le développement de la communauté de Terre Sainte, de sorte que pendant son discours à la Fête nationale suisse en 2016, il a



souligné l'importance de la solidarité intercommunale pour offrir de meilleurs services aux citoyens.

Sa disparition laisse un vide immense pour sa famille, ses amis et tous ceux qui ont eu la chance de le connaître.

JORDAO

- Parcs & Jardins -

TOUTE **L'EQUIPE**

VOUS SOUHAITE

DE TRES

BELLES FÊTES

DE FIN D'ANNEE

079.467.96.34

www.jordao-services.ch



Le piano est devenu sa passion

Ceux qui étaient présents à la fête du 1^{er} Août se souviennent certainement du petit concert de piano donné par notre chavannu Aiden Suardet, âgé de 11 ans. Mais qui est Aiden Suardet au fait ?

La musique a toujours fait partie de sa vie, sous toutes ses formes, un plaisir initié par ses parents Eric et Muge. Pratiquant elle-même le piano, sa maman l'a encouragé, alors âgé de 6 ans, à commencer à y jouer. Réalisant son potentiel, elle s'est mise à l'initier correctement auprès de professeurs à l'école et à la maison. Aiden ne se limite pas au piano, il a également joué du violon et est un guitariste acoustique accompli, mais le piano reste sa véritable passion.



Bien qu'Aiden comprenne la nécessité de connaître ses gammes et de savoir jouer de la musique classique, il n'aime rien de plus que de jouer de la musique moderne et d'y ajouter sa propre touche. Actuellement, sa musique préférée se trouve dans le répertoire de Coldplay ! Aiden peut non seulement apprendre un morceau à l'oreille, mais il a également commencé à composer à l'âge de 8 ans.

Alors qu'est-ce qui l'attire vers le piano ? Contrairement à beaucoup d'enfants qui se sentent poussés à s'exercer, Aiden prend lui-même l'initiative, il aime jouer, se perd dans la musique, la beauté de l'instrument et le son qu'il crée. Souvent, le matin, la famille Suardet est réveillée par le son d'Aiden jouant du piano.

Ce jeune homme aime partager sa passion avec tout le monde autour de lui et ne montre aucune crainte : il s'est même assis au piano public de la gare de Cornavin et a joué devant un large public !

Et ses parents ? Muge reste sans voix. Elle ressent une telle joie pure en écoutant son fils, en voyant sa fierté dans sa passion que peut souhaiter de plus un parent pour son enfant... ?

Si vous souhaitez voir des vidéos des performances d'Aiden, suivez simplement le lien sur le QR code.



Animaux sauvages sur la chaussée : quel comportement adopter ?

L'automne est là, les jours raccourcissent, et le risque de voir des animaux sauvages surgir sur la chaussée augmente. Voici quelques conseils aux automobilistes afin d'éviter un accident et leur rappeler la marche à suivre au cas où.

C'est en automne que la probabilité de tomber nez-à-nez avec des animaux sauvages sur la chaussée de façon inopinée est la plus élevée. Ceux-ci sont particulièrement actifs au coucher du jour et au lever du soleil, et c'est précisément à ces moments que le risque d'être surpris par l'un d'entre eux sur la chaussée augmente. Plus tard, en hiver, il arrive régulièrement que les animaux sauvages viennent sur la route afin d'y lécher les résidus de sel. À cette période, certains trouvent même particulièrement confortable de se déplacer sur l'asphalte !

Adapter son comportement au volant en forêt

En forêt, la conductrice ou le conducteur doit s'attendre à ce que des animaux sauvages surgissent sur la chaussée. C'est d'ailleurs aujourd'hui d'autant plus probable que les véhicules, même ceux dotés de moteurs à combustion, sont aujourd'hui de plus en plus silencieux et à peine perceptibles. Dès que l'on suspecte un danger potentiel, il convient donc de réduire sa vitesse et de renforcer sa vigilance face à la faune sauvage. Ne vous laissez pas distraire par les passagères et les passagers, ni par des appareils électroniques.

Allumer ses feux de croisement

Lorsqu'on croise un chevreuil sur la chaussée, il convient d'enclencher immédiatement ses feux de croisement. Jamais les feux de route, car ils risquent d'énervier l'animal. Le klaxon peut aussi être un bon moyen pour le faire fuir. Étant donné que les animaux sauvages se déplacent souvent en groupe, il convient de toujours s'attendre à ce que d'autres surgissent en suivant le premier sur la chaussée.

Pas de manœuvre d'évitement

Lorsque la collision semble malgré tout inévitable, il est recommandé de freiner en tenant fermement le volant et d'essayer de ne pas dévier. Les manœuvres d'évitement sont risquées, et donc à proscrire, car elles pourraient entraîner un accident encore plus grave avec des automobilistes arrivant en sens inverse, ou bien avec un obstacle ou tout autre objet présent sur le bord de la route.

Informez la police

En cas d'accident, dès lors qu'on a percuté un animal, il faut agir rapidement : on allume ses feux de détresse, on enfile son gilet de sécurité réfléchissant, et on pose le triangle de panne. Une fois la zone d'accident sécurisée, la conductrice ou le conducteur se doit d'informer la police. Celle-ci décide ensuite s'il faut dépêcher ou non le ou la garde-chasse.

Les chevreuils, les renards et autres animaux sauvages, qu'ils soient morts ou blessés, relèvent de la compétence de la police ou des gardes-chasse. C'est la raison pour laquelle la loi fédérale sur la circulation routière prévoit une obligation de signalement. Il est important de ne pas s'approcher de l'animal blessé avant l'arrivée des autorités compétentes.

Si l'animal prend la fuite et ne semble pas blessé, il convient malgré tout d'en informer la police ou les gardes-chasse. Il pourrait en effet l'être et aller se cacher quelque part dans le sous-bois pour attendre la mort dans de grandes souffrances.

Prise en charge de l'assurance sous certaines conditions

L'assurance casco partielle prend généralement les dommages en charge. C'est néanmoins uniquement le cas lorsqu'il s'agit d'une collision directe et soudaine avec un animal sauvage.

Si la conductrice ou le conducteur a évité l'animal et a perdu le contrôle de son véhicule, les dommages ne sont pas pris en charge par la casco partielle. Si la conductrice ou le conducteur dispose en revanche d'une assurance casco intégrale, celle-ci prend les dommages en charge. Il est donc doublement recommandé de signaler un accident avec un animal sauvage : la conductrice ou le conducteur évite d'une part une amende pour avoir contrevenu à l'obligation de signalement, et elle ou il est ensuite en mesure de prouver comment l'accident est véritablement survenu.



PONY CLUB CENTRE EQUESTRE MOTTIER

**cours pour enfants et adultes - stages pendant les vacances scolaires -
anniversaires - pension chevaux et poneys - coaching en concours**

Pony Club
Dani, Tatou et Elora Mottier
Chemin de Chatonnay 2
1290 Chavannes-des-Bois

Tel 022 755 1958
Mob 079 668 4751
Email ponyclub1@bluewin.ch
Site www.ponyclub.ch

Tennis Club de Chavannes-des-Bois

Propriété communale depuis le 1^{er} janvier 2024, le Tennis Club de Chavannes-des-Bois a subi de nombreuses rénovations et a ouvert ses portes aux nouveaux abonnés depuis le printemps de cette année. Un professeur de tennis de renommée internationale y donne des cours depuis plusieurs années et une deuxième école de la région a montré son intérêt pour louer cette infrastructure à l'avenir.

Au vu du succès rencontré, la Municipalité a décidé de reconduire les tarifs pratiqués durant la première année, à savoir :

	Habitants domiciliés à Chavannes-des-Bois	Habitants non domiciliés à Chavannes-des-Bois
Abonnement annuel	Junior * : 50 .- Étudiant** : 100.- Adulte : 200.- Couple : 300.-	Junior * : 75.- Étudiant** : 150.- Adulte : 300.- Couple : 450.-
Location à l'heure et par personne	10 .-	10.-

*Jusqu'à 18 ans révolus au moment de la conclusion de l'abonnement annuel.

**Jusqu'à 25 ans révolus au moment de la conclusion de l'abonnement annuel et sur présentation d'un justificatif.

Pour 2025, deux nouveautés seront introduites : la durée des abonnements sera dorénavant de douze mois, quelle que soit la date de conclusion de l'abonnement. Ainsi, un abonnement acheté le 2 mars 2025 sera valable jusqu'au 1^{er} mars 2026 et ainsi de suite. Par ailleurs, les courts resteront ouverts toute l'année, contrairement à ce qui avait été prévu initialement. La Municipalité répond ainsi favorablement aux demandes de plusieurs habitants qui désirent jouer aussi en hiver lorsque la météo le permet, sauf quand les courts seront recouverts de neige ou de glace. Plus d'informations à l'adresse : <https://chavannes-des-bois.ch/tennis-club>

Réservations en scannant le QR Code



Réparations et réfection du chemin Jules-Coindet



L'état de l'enrobé du chemin Jules-Coindet est en piteux état depuis plus d'une décennie et la Municipalité planifie sa réfection complète. Ces travaux seront nécessaires pour améliorer la qualité de vie des habitants de ce quartier, mais aussi pour assurer la sécurité et le confort des usagers qui l'empruntent quotidiennement. Conçu à l'époque pour supporter le trafic de véhicules légers, ce chemin n'a pas été construit avec un soubassement suffisamment solide pour supporter le poids massif des bus qui l'empruntent tous les jours et toutes les nuits. Les nombreuses réparations ponctuelles entreprises ces deux dernières années pour boucher les trous et refaire partiellement l'enrobé bitumeux ne sont malheureusement pas durables et une réflexion plus large doit être entreprise pour résoudre définitivement ce problème.

La Municipalité est d'avis que ces travaux de réfection de ce chemin doivent être calibrés pour supporter à l'avenir le trafic léger typique d'une zone 30 km/h, et pas pour supporter le trafic des poids lourds. Il est donc préférable d'agir en deux étapes : déplacer en premier lieu les arrêts de bus actuels sur la route cantonale (Branvaude 50 km/h) et ensuite assainir complètement ce chemin. Cela présente plusieurs avantages: la sécurité routière sera améliorée devant la place de jeux et le quartier sera définitivement libéré du bruit qu'il subit de jour comme de nuit. Par ailleurs, cela permettra d'éviter un investissement onéreux pour mettre en conformité les arrêts de bus actuels qui ne permettent pas aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux transports publics à ce jour. Enfin, cela évitera que le chemin soit entièrement obstrué lorsque deux bus se croisent et s'arrêtent à cet endroit.

Pour toutes ces raisons, un préavis d'investissement a donc été présenté par la Municipalité et validé par le Conseil communal le 7 octobre dernier. La réalisation de cette première partie des travaux permettra ensuite de lancer le projet de réfection du chemin Jules Coindet.

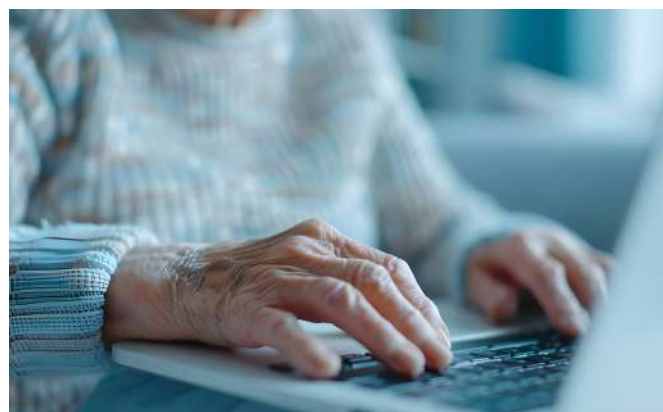
Le document est disponible sur le site www.chavannes-des-bois.ch dans le menu : officiel/préavis-rapports/2024/Création d'arrêts de bus pour les transports publics.

Attention aux arnaques

Depuis quelque temps, la police constate une augmentation des cas de retraits d'argent abusifs effectués avec des cartes et codes bancaires que des criminels viennent chercher au domicile de leurs victimes en se faisant passer au préalable par téléphone pour des conseillers bancaires ou des policiers. La police appelle donc à la prudence et rappelle les conseils de prévention à suivre en pareil cas.

Les aînés représentent la principale cible de personnes malintentionnées qui recherchent leur numéro de téléphone fixe dans l'annuaire avant de les appeler en se faisant passer pour des conseillers bancaires ou des policiers. Ces faux conseillers bancaires ou faux policiers expliquent à leurs proies qu'ils ont constaté une anomalie avec leur compte, que des retraits frauduleux ont été effectués et qu'il faut donc procéder immédiatement au changement de la carte. Pour ce faire, ils leur indiquent qu'une personne compétente va tout de suite se rendre à leur domicile pour récupérer la carte. Il est à noter que le code de carte est demandé durant l'appel. Une fois en possession de la carte et de son code, les malfrats procèdent parfois à des retraits frauduleux auprès de bancomats.

Les conseils suivants sont destinés aux proches et à l'entourage des seniors. Les victimes sont vos parents, vos grands-parents ou vos voisins, n'hésitez pas à leur en parler pour les protéger. Si vous êtes en contact par votre travail avec des personnes âgées, cela vous concerne également.



Conseils de prévention

La police souhaite sensibiliser la population et lui rappeler de se montrer prudente face à des criminels toujours plus inventifs dans leurs méfaits. Voici ses recommandations :

- Ne donner aucune information personnelle ou bancaire à quiconque vous contacte par téléphone
- Ne jamais remettre vos cartes (entières ou coupées) ni vos codes bancaires à un inconnu
- Raccrocher si vous avez un doute sur l'appelant. Ne surtout pas rappeler en appuyant sur la touche de répétition du numéro
- Ne pas se laisser mettre sous pression et obéir à des exigences de réaction immédiate
- Activer le blocage des numéros indésirés
- Éviter de publier vos données personnelles (nom, prénom, adresse et numéro de téléphone) dans les annuaires en ligne
- En cas de doute, appeler la police au numéro d'urgence 117. Il faut savoir que la police ne demande jamais aux personnes leurs cartes et leurs codes bancaires
- Transmettre cette information à votre entourage.

Vous trouverez des informations en matière de prévention sur <https://votrepolice.ch>

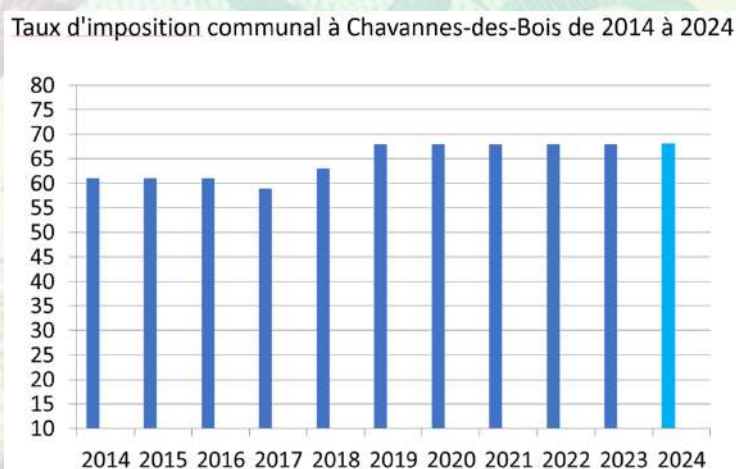
Etat des finances communales

Tout vient à point à qui sait attendre

La Municipalité tient à vous informer régulièrement de l'état des finances communales et des diverses étapes essentielles au bon déroulement du processus budgétaire.

Début octobre, le Conseil communal a validé à l'unanimité la proposition de la Municipalité de baisser le taux d'imposition de deux points pour l'année 2025, à savoir de fixer le taux à 66% de l'impôt cantonal de base. Après de longues années d'attente et de patience, les contribuables de Chavannes-des-Bois ont ainsi enfin droit à la première véritable baisse des impôts communaux depuis 2017.

Le graphique ci-dessous montre qu'à l'époque le taux avait été ramené temporairement de 61 à 59% pour reprendre rapidement l'ascenseur les deux années suivantes (+ 9 points) afin de faire face à des comptes annuels largement déficitaires. Par la suite, le taux d'imposition est resté stable à 68 points entre 2019 et 2024.



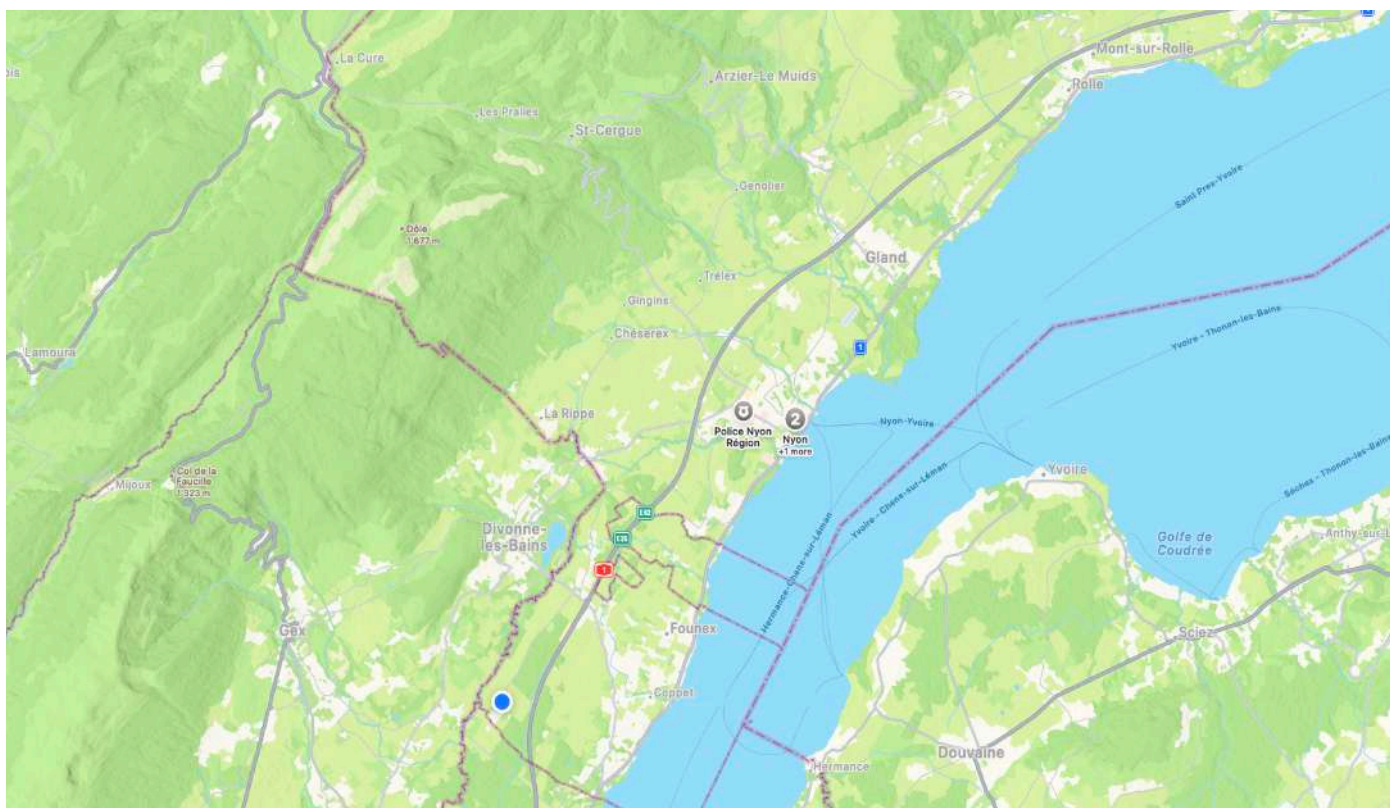
Comme déjà soulevé par le passé dans cette rubrique de *L'Echo des Bois*, la situation financière de la Commune s'est graduellement améliorée depuis le début de la décennie. Ainsi, la marge d'autofinancement, le niveau de la dette ou encore le montant du découvert au bilan, à savoir le cumul des résultats annuels, montrent un développement positif des finances communales depuis 2020 à ce jour.

Dans le préavis 9/2024 sur l'arrêté d'imposition 2025 que vous trouverez sur le site de la Commune sous la rubrique Conseil communal, les divers aspects de notre analyse financière ainsi que les prévisions économiques pour l'année prochaine sont exposés plus en détail. Il en résulte que tous les paramètres clés sont désormais au vert et que le moment est venu de commencer à réduire la charge fiscale des ménages de notre village.

Avec un taux de 66% de l'impôt cantonal de base, la Commune se rapprochera un peu du taux moyen des huit communes de Terre Sainte qui se situe actuellement à 60 points. La Municipalité poursuivra sur cette voie, dans la mesure du possible et avec la prudence nécessaire.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page du Conseil communal sur le site www.chavannes-des-bois.ch

20 ans au service des communes



La Région de Nyon est l'association de communes du district de Nyon. Depuis vingt ans, sa mission est de fédérer les acteurs régionaux pour réaliser des projets dans les thématiques que sont le territoire, la mobilité, l'environnement, l'économie, le tourisme, la culture et le sport. Elle œuvre ainsi pour améliorer la qualité de vie de la population, ainsi que l'attractivité économique au sein du district de Nyon.

Comment la Région de Nyon et les projets intercommunaux sont-ils financés ?

Quarante et une communes du district sont membres de la Région et cotisent à hauteur de 25 francs par habitant au fonctionnement de l'association. Ce travail opérationnel permet d'accompagner les porteurs de projets et d'élaborer des dossiers visant à décrocher des financements de la part du Canton, de la Confédération ou d'autres partenaires.

L'apport des communes permet aussi le soutien direct aux institutions et acteurs culturels, ainsi qu'au sportifs. Le Prix à l'innovation pour les entreprises ou encore les aides aux mesures en faveur de la biodiversité sont également financés par ce biais.

A côté de cette cotisation, le Canton de Vaud apporte un soutien à la Région pour les tâches qui lui sont attribuées, notamment au niveau de la promotion économique. Certains projets dans le tourisme sont financés par une partie du Fonds régional d'équipement touristique (FRET), alimenté par les taxes de séjour.

Pour les projets d'intérêt régional, la Région de Nyon a créé le Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN). Cet outil permet à une ou plusieurs communes de porter un projet, avec le soutien des autres communes adhérant au DISREN et de lever des fonds tiers, notamment auprès du Canton ou de la Confédération.

A ce jour, les communes ont investi quelque 6,5 millions de francs via le DISREN pour 65 millions de subventions obtenues.

Comme exemple en Terre Sainte, nous pouvons citer la réfection et rlaequalification de la route Suisse permettant la cohabitation des divers modes de transport. Plusieurs dizaines de millions ont ainsi été obtenus de la part de la Confédération et du Canton de Vaud pour ce chantier via le Projet d'agglomération du Grand Genève.

Pour découvrir l'action de la Région de Nyon dans chaque thématique, des capsules vidéo ont été élaborées à l'occasion des 20 ans de l'association :
regiondenyon.ch/20ans/thematiques

Découvrez ci-dessous quelques domaines-phares, ainsi que les types d'aides octroyées chaque année aux particuliers, communes et entreprises.

Une mobilité plus durable



© Scanways pour la Région de Nyon

La réorganisation des transports publics a fait l'objet d'un vaste programme piloté par la Région de Nyon cette dernière décennie, afin de constituer une offre de transports publics régionale cohérente et attractive. De nombreuses mesures ont été entreprises pour favoriser le report modal des pendulaires. En 2023, plus de 8,2 millions de voyageurs ont circulé dans les bus régionaux et urbains, le train NStCM et la ligne CGN N3, soit une augmentation de 59% depuis 2012.

En Terre Sainte, ces efforts ont notamment permis de créer la ligne de bus TPN 813 reliant Chavannes-des-Bois à la gare de Coppet. Cette desserte sera améliorée dès le 15 décembre dans le cadre du changement d'horaire des transports publics (regiondenyon.ch/horaire2025). Un nouvel arrêt de bus et terminus de la ligne 813 à Chavannes-des-Bois sont également prévus par la Commune. Ils font l'objet d'une demande préalable déposée auprès de la Région en vue d'obtenir une subvention du Conseil intercommunal.

Un soutien pour les entreprises du district

Dans le domaine de l'économie, la Région de Nyon met en place les conditions cadres pour soutenir le développement des divers secteurs d'activités dans le district. Membre de la CODEV aux côtés des neuf autres organismes régionaux de développement économique du Canton, la Région oriente les demandeurs en matière de recherche de financements, de terrains et locaux, création d'entreprises, mobilité ou encore réseautage.

Depuis 2021, elle coordonne également un programme pour développer les plans de mobilité interentreprises (PMiE), regroupant une soixantaine d'entreprises et plus de 7000 emplois sur les diverses zones d'activités du district, dont une en Terre Sainte.



© Scanways pour la Région de Nyon

Par ailleurs, la Région se mobilise pour la filière bois régionale et héberge la Plateforme vaudoise du bois, qui déploie ses actions sur tout le territoire cantonal. La promotion de l'économie circulaire et des circuits courts fait partie des objectifs de son programme de législature.



© Delphine Schacher pour la Plateforme vaudoise du bois

Mesures en faveur de l'environnement



© Région de Nyon

Depuis 2023, le programme pour la biodiversité de la Région de Nyon dispose d'une enveloppe de 250'000 francs en faveur de la biodiversité : préservation et restauration des milieux naturels, de la faune et de la flore. Dans ce cadre, l'association propose des soutiens aux communes et aux particuliers désirant mener des actions spécifiques de transition écologique. Des mesures sont aussi entreprises pour favoriser les circuits courts, telles que la mise en ligne de la plateforme RegiONtroc permettant l'échange, la vente ou le prêt de matériel entre communes membres.

Aides financières dans les divers domaines

SPORT > 340'000 frs : Des aides sont apportées aux jeunes sportifs à fort potentiel. Plus de 90 soutiens ont été accordés ces dix dernières années pour un montant de plus de 300'000 francs, valorisés également dans le cadre des manifestations d'intérêt régional (regiondenyon.ch/soutiens-sport).

CULTURE > 150'000 frs : Chaque année, une cinquantaine d'aides ponctuelles et régulières sont distribuées dans le domaine de la culture (regiondenyon.ch/soutiens-culture).

ENVIRONNEMENT > 65'000 frs : Des soutiens annuels à la transition écologique sont destinés aux communes, associations et particuliers, dans les domaines de l'économie circulaire, de la sobriété, des énergies renouvelables ou de la sensibilisation (regiondenyon.ch/soutiens-environnement).

ECONOMIE > 30'000 frs : Une enveloppe annuelle est allouée aux entreprises, avec un apport maximal de 5'000 francs par demandeur. Cette mesure issue du Fonds régional à l'innovation est financée à 50% par le Canton (regiondenyon.ch/soutiens-entreprises).

Prix et distinctions annuels



© Visions du Réel 2024

ECONOMIE > 50'000 frs : Le Prix à l'innovation récompense les projets innovants qui contribuent à l'économie régionale, avec le soutien du Canton de Vaud (regiondenyon.ch/prix-innovation).

SPORT > 12'500 frs : Les Mérites sportifs régionaux sont remis chaque année en mars par la Région de Nyon, avec la collaboration des Villes de Gland et de Nyon (regiondenyon.ch/merites-sportifs).

CULTURE > 10'000 frs : Le Prix artistique est remis chaque année en novembre à un.e artiste ou un collectif d'artistes, tour à tour dans le domaine des arts visuels et plastiques, de la musique ou des arts de la scène (regiondenyon.ch/prix-artistiques).



Information de l'Assemblée des Syndics de Terre Sainte au sujet de l'étude de fusion

Dans sa séance du 3 octobre 2024, l'Assemblée des Syndics de Terre Sainte a pris note du scrutin négatif de Tannay au sujet de l'étude d'un projet de fusion des huit communes de Terre Sainte. Il s'agit de la deuxième commune, après Coppet, à rejeter cette étude alors que les six autres communes de Terre Sainte ont très largement soutenu leur préavis commun respectif, dont Chavannes-des-Bois.

Dès lors, il convient de constater que ce projet d'avenir qui devait démontrer les avantages et inconvénients d'un éventuel regroupement politique et administratif des communes de notre région n'est actuellement pas réalisable.

L'Assemblée des Syndics de Terre Sainte poursuivra donc d'autres pistes de réflexion afin d'améliorer la gouvernance de l'intercommunalité dans notre région.

Pour suivre toute l'actualité et ne pas manquer un événement sur l'agenda de Terre Sainte, rendez-vous sur www.terresainte.ch

Le règlement de police

Lors de chaque édition de *L'Echo des Bois*, une ou plusieurs articles du règlement de police sont mis en exergue pour rappeler certaines règles à la population.

Soucieuse de garantir une cohabitation harmonieuse dans le village et de protéger la faune dans nos forêts, la Municipalité rappelle aux propriétaires de chien les règles à respecter, au regard du règlement de police (articles 68 à 70 notamment). Selon ce règlement, les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse sur tout le territoire communal et ne peuvent donc pas errer librement. En outre, tous les chiens doivent pouvoir être identifiés à l'aide d'une puce électronique. Enfin, l'accès à la place de jeux et au cimetière leur est prohibé.



Art.68

1. Les propriétaires de chiens doivent les annoncer au greffe municipal dans les quinze jours dès leur acquisition ou dans les nonante jours dès la naissance.
2. Chaque chien doit porter un collier indiquant le nom et la domicile du propriétaire de l'animal. En outre chaque chien doit être identifié au moyen d'une puce électronique mise en place par un vétérinaire, . . .
- 3. Sur la voie publique ou dans un lieu accessible au public, tout personne accompagnée d'un chien doit le tenir en laisse.**
4. Il est interdit d'introduire des chiens dans les cimetières, . . . Dans les jardins, parcs publics, terrains de sport, les chiens doivent être tenus en laisse.
5. La Municipalité détermine les autres lieux et autres locaux dont l'accès est interdit aux chiens et ceux dans lesquels ils doivent être tenus en laisse.

Le règlement de police est disponible sur le site www.chavannes-des-bois.ch dans le menu "administration".

Infos sur l'Administration communale

Contact

Administration communale
Route de Sauverny 282
CH-1290 Chavannes-des-Bois
Tel: 022 755 28 18

greffe@chavannes-des-bois.ch
www.chavannes-des-bois.ch

Horaires d'ouverture

Mardi 14h à 18h
Mercredi 8h30 à 12h
Jeudi 7h30 à 11h30

Déchetterie

Horaires

Lundi	14h à 18h
Mardi	9h à 12h
Mercredi	9h à 12h 14h à 18h
Jeudi	14h à 18h
Vendredi	14h à 19h
Samedi	9h à 18h

Nous fêtons la naissance suivante :

Nélia Riat

29.06.2024



Dernières décisions du Conseil communal

Séance du 18 juin 2024

Préavis municipal 2/2024 : règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants-droits sur voie publique. **Le préavis est accepté à l'unanimité.**

Préavis municipal 3/2024 : révision du règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires. **Le préavis est accepté à l'unanimité.**

Préavis municipal 4/2024 : règlement sur le tarif des émoluments du contrôle des habitants. **Le préavis est accepté à l'unanimité.**

Préavis municipal 5/2024 : comptes communaux 2023 et rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2023. **Le préavis est accepté à l'unanimité.**

Séance du 7 octobre 2024

Assermentation de M. Ronald Strub.

Préavis municipal 6/2024 : demande de crédit de CHF 346'785 TTC pour les travaux routiers relatifs à la création sur le territoire communal de deux arrêts et d'un terminus pour les transports publics. **Le préavis est accepté à la majorité.**

Préavis municipal 7/2024 : demande de crédit pour la création d'un terrain multisports et d'une zone de fitness en plein air. **Le préavis est accepté à la majorité.**

Préavis municipal 8/2024 : adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA). **Le préavis est accepté à la majorité.**

Préavis municipal 9/2024 : Arrêté d'imposition 2025. **Le préavis est accepté à l'unanimité.**

Les séances du Conseil communal sont publiques et les prochaines sont prévues lundi 17 mars, lundi 23 juin, lundi 6 octobre et lundi 8 décembre 2025 au bâtiment communal à 20h.

La Municipalité prend acte du dépôt de 156 signatures pour un référendum contre la décision du Conseil communal du 7 octobre 2024 concernant « une demande de crédit de CHF 346'785 TTC pour les travaux routiers relatifs à la création sur le territoire communal de deux arrêts et d'un terminus pour les transports publics » (préavis municipal 6/2024).

L'augmentation sensible de l'offre de transports publics desservant notre commune, enrichie avec le nouvel horaire 2025, ainsi que le développement urbanistique exceptionnel que notre village a connu durant les quinze dernières années ont nécessité une réflexion autour de l'emplacement des arrêts des deux lignes qui desservent notre commune.

La Municipalité est de l'avis que le projet décrit dans le préavis municipal 6/2024, et validé par le Conseil communal, répondrait parfaitement aux besoins de notre population.

Le nombre de signatures nécessaire ayant été atteint, le référendum aura lieu. La date de la votation sera publiée au pilier public dès que la Municipalité en sera informée par la Préfecture.